

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 5 février 2014

POINT III.3 :
Compte-rendu des travaux du Comité technique du 28 janvier 2014 :
création de l'IAE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education notamment les articles L.713-1-2° et L.713-9
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique du 28 janvier 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE avec 21 pour (unanimité) : la création d'un Institut d'Administration des Entreprises (IAE), institut relevant des articles L.713-1-2° et L.713-9 du code de l'Education.

Dijon, le 7 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement